

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

17 boulevard Chateaubriand

77000 MELUN

**PHOTO NON DISPONIBLE**

## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	Bâtiment collectif	Adresse :	17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	BAT-17-CHATEAUB-MELUN	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	11/12/2017	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	CPDI 4129	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	55832566
Organisme certificateur	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 31/01/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



Rapport N° : BAT-17-CHATEAUB-MELUN

2/36

11/12/2017

Version : 31/01/2018

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C\ SOMMAIRE .....	3
D\ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	14
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	14
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	15
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	18
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	25
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	30
1. Informations générales .....	30
a) Dangerosité de l'amiante.....	30
b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation.....	30
2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.....	30
3. Recommandations générales de sécurité.....	31
4. Gestion des déchets contenant de l'amiante .....	31
a. Conditionnement des déchets .....	31
b. Apport en déchèterie.....	32
c. Filières d'élimination des déchets.....	32
d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante .....	32
e. Traçabilité.....	32
ATTESTATION(S).....	33
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	34

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
WC		Carrelage	Colle bitumineuse noire	Sol	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP004	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
COULOIR DEGAGEMENT ENTREE		Carrelage	Colle bitumineuse noire	Sol	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP004	ZSO	X	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces	Bâtiment collectif	Ensemble des zones impactées	Confère bon de travaux client	Ensemble des éléments impactés	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE



Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

**Fiche n°1**

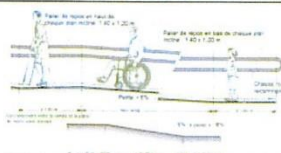
Localisation:	kinésithérapeute
	Cheminement extérieur
	RDC
	Extérieur
Maillon:	S'y rendre



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
1	OUI	Pente supérieure à 6 %	2	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Modifier ou créer une nouvelle rampe. Elle est conçue pour avoir une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. / Corps d'état: Gros Oeuvre Maçonnerie	Lourd	2500 €HT

Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire





Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

**Fiche n°2**

Localisation:	kinésithérapeute
	Entrée non sécurisée
	RDC
	Entrée
Maillon:	Accéder



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
1	OUI	Présence d'une marche (ou plusieurs) au niveau de l'entrée de l'établissement	1	4	4	4
2	OUI	La poignée de porte n'est pas facilement préhensible	2	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Créer une rampe permanente. Le plan incliné présente une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m (ou d'au plus 10% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m) avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. L'empiètement temporaire de la rampe sur la voirie publique peut nécessiter une permission de stationnement par la municipalité. (Commentaire: Cette marche doit être supprimé lors de la création de la nouvelle rampe sur le cheminement extérieur. De plus, il faut prévoir un espace de manœuvre de porte horizontal de 1,20 x 2,20 m pour une porte en tirant (1,20 x 1,70 m pour une porte en poussant.) / Corps d'état: Gros Oeuvre Maçonnerie	Lourd	400 €HT
2	Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille) / Corps d'état: Menuiserie intérieure	Léger	50 €HT



Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire





Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

**Fiche n°3**

Localisation:	kinésithérapeute
	Circulation du RDC
	RDC
	Intérieur
Maillon:	Circuler au RDC



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
1	OUI	La largeur du cheminement est insuffisante	2	4	4	4
2	OUI	Le rétrécissement n'est pas ponctuel ou est inférieur à 0,90 m	2	4	4	4
3	OUI	Largeur de porte < à 0,80 m	2	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT

HANDIAGERP - V1410

17 / 22



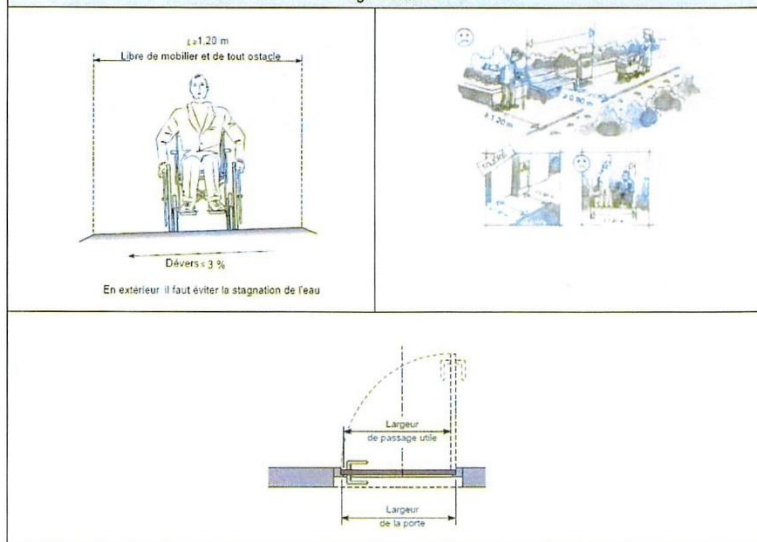


Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Elargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. (Commentaire: supprimer ou redimensionner le placard) / Corps d'état: Cloisons - Peinture - Plâtrerie - Finition	Lourd	200 €HT
2	Elargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. / Corps d'état: Cloisons - Peinture - Plâtrerie - Finition	Lourd	400 €HT
3	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. (Commentaire: 5 portes) / Corps d'état: Menuiserie intérieure	Lourd	9000 €HT

Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



HANDIAGERP - V1410

18 / 22



Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

**Fiche n°4**

Localisation:	kinésithérapeute
	Sanitaires mixte
	RDC
	Sanitaires
Maillon:	Utiliser les fonctionnalités du RDC



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
1	OUI	Absence de cabinet d'aisances aménagé par sexe	2	4	4	4
2	OUI	Largeur de porte < à 0,80 m	2	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Créer un cabinet d'aisances accessible dans chaque bloc sanitaires. Un cabinet d'aisances adapté est un espace comportant : un espace d'usage horizontal d'1,30 x 0,80 m situé latéralement à la cuvette et en dehors du débatement de la porte, un lave-mains avec une hauteur de son plan supérieur d'au plus 0,85 m, une barre d'appui latérale à la cuvette permettant le transfert et apportant une aide au relevage et située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m, une cuvette avec une surface d'assise à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m (abattant inclus), un dispositif placé sur la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré, les accessoires présents entre 0,90 et 1,30 m. En complément, un espace de manœuvre demi tour d'un diamètre d'au moins 1,50 m doit être présent de préférence dans le volume ou à défaut être situé à l'extérieur à proximité de la porte. Un panneau de signalisation indique que le cabinet est accessible. / Corps d'état: Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	Lourd	10000 €HT

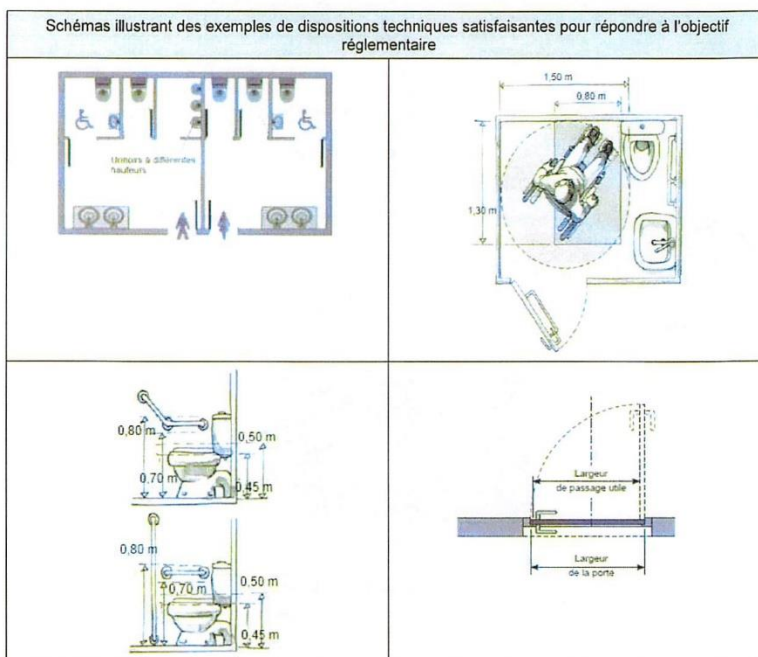


Rapport n° 000761771500084 - version 1

QUALITE

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
2	Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m). Prévoir également un contraste visuel pour repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. / Corps d'état: Menuiserie intérieure	Lourd	1800 €HT



HANDIAGERP - V1410

20 / 22



Rapport n° 000761771500084 - version 1

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

**Fiche n°5**

Localisation:	kinésithérapeute
	Zone de paiement petite boutique
	RDC
	Bureau
Maillon:	Utiliser les fonctionnalités du RDC



N°	Sur la chaîne	Obstacles	Seuils d'accessibilité			
1	OUI	Caisse non utilisable par une personne en fauteuil roulant	1	4	4	4

N°	Solutions	Nature de la solution	Estimation € HT
1	Aménager une caisse adaptée. Une caisse accessible avoir un plan abaissé dont la hauteur de la partie supérieure est au plus à 0,80 m et un vide en partie inférieure de dimensions : profondeur d'au moins 0,30 m, largeur d'au moins 0,60 m et hauteur d'au moins 0,70 m. La largeur du cheminement d'accès est d'au moins 0,90 m. Un affichage directement lisible par l'utilisateur doit permettre de recevoir l'information du prix à payer. Un panneau de signalisation permet de repérer la caisse adaptée qui doit être prioritairement ouverte. / Corps d'état: Aménagement et équipements intérieurs	Lourd	5000 €HT

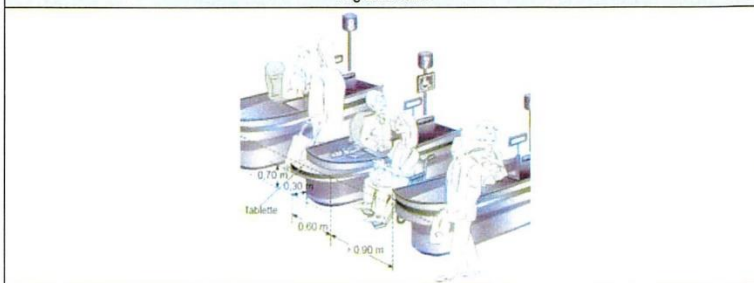


Rapport n° 000761771500084 - version 1

QC 3 - 31/01/18

Mission(s) : HANDIAGERP + ADAP

Schémas illustrant des exemples de dispositions techniques satisfaisantes pour répondre à l'objectif réglementaire



HANDIAGERP - V1410

22 / 22

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

Rapport N° : BAT-17-CHATEAUB-MELUN  
13/36

11/12/2017

Version : 31/01/2018

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME  
Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.expert habitat.com  
SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

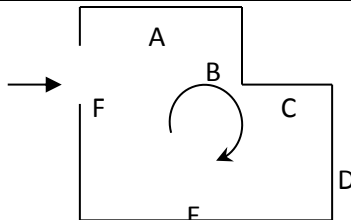
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

Néant

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
NEANT				

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
NEANT									

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
COULOIR DEGAGEMENT ENTREE		Carrelage	Colle bitumineuse noire	BAT-17- CHATEAUB- MELUNP004	Sol	X	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
WC		Carrelage	Colle bitumineuse noire	BAT-17- CHATEAUB- MELUNP004	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Salle d'activité		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	BAT-17- CHATEAUB- MELUNP001	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Dégagement		Enduit ciment	Matériau gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP002	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Dégagement		Dalle de polystyrènes	Polystyrène expansé (billes) blanc + peinture non séparable + colle beige	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP003	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Carrelage	Colle grise + carrelage	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP004	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Plinthes	Colle beige + joint cassant gris + peinture + carrelage	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP005	Mur D	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Enduit ciment	Enduit gris en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP006	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP007	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
WC		Peinture	Peintures multiples	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP008	Réseaux de distribution	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE



PIECE	ETAG E	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIR E	Echantillo n	REPERAG E	ETAT	RESULTAT	METHOD E
Entrée		Béton	Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 3	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP009	Marches	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Extérieurs		Revêtement bitumineux	Matériau compact gris hétérogène	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP010	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
COULOIR DEGAGEMENT ENTREE		Carrelage	Colle grise + carrelage	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP004	Sol	X	Fr1:Amiante non détecté	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		Salle d'activité
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur F		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



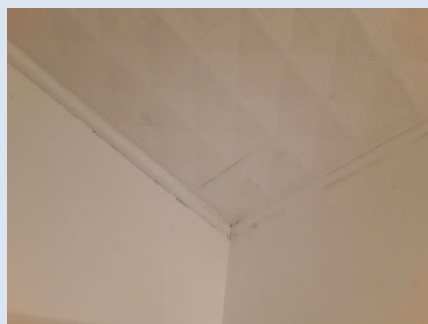
PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		Dégagement
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit ciment	Matériau gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur D		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		Dégagement
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de polystyrènes	Polystyrène expansé (billes) blanc + peinture non séparable + colle beige	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP004			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		WC
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Carrelage	Colle grise + carrelage	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP004

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017	WC	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Carrelage	Colle bitumineuse noire	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP005

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017	WC	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Plinthes	Colle beige + joint cassant gris + peinture + carrelage	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur D		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP006			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		WC
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit ciment	Enduit gris en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur D		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP007			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		WC
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit béton	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur B		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



**PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP008**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017	WC	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Peinture	Peintures multiples	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Réseaux de distribution		Amiante non détecté	

**EMPLACEMENT**



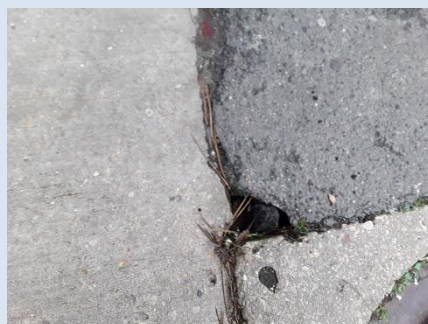
**PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP009**

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017	Entrée	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Béton	Agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux ? prise d'essai 3	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Marches		Amiante non détecté	

**EMPLACEMENT**



PRELEVEMENT : BAT-17-CHATEAUB-MELUNP010			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	BAT-17-CHATEAUB-MELUN 11/12/2017		Extérieurs
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement bitumineux	Matériau compact gris hétérogène	11/12/2017	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	
EMPLACEMENT			





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8146 EN DATE DU 19/12/2017  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**  
AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**  
Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8146  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP001 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / Salle d'activité Mur F Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples / Toile fibreuse blanche

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 284)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8147 EN DATE DU 19/12/2017  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**  
AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**  
Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8147  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP002 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / Dégagement Mur D Enduit ciment
Description ITGA	Matériau gris en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples / Toile fibreuse blanche

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 284)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau gris en vrac + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8148 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8148  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUN003 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / Dégagement Plafond Dalle de polystyrènes
Description ITGA	Polystyrène expansé (billes) blanc / Peinture / Colle beige

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Polystyrène expansé (billes) blanc + peinture non séparable + colle beige	META le 18/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8149 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8149  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUN004 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / WC Sol Carrelage
Description ITGA	Colle grise / Colle bitumineuse noire / Carrelage

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Colle grise + carrelage	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1
▶ Colle bitumineuse noire	MOLP le 19/12/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8150 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8150  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUN005 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / WC Mur D Plinthes
Description ITGA	Colle beige / Joint cassant gris / Peinture / Carrelage

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Colle beige + joint cassant gris + peinture + carrelage	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sur demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8151 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8151  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUN006 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / WC Mur D Enduit ciment
Description ITGA	Enduit gris en vrac / Peintures multiples / Toile fibreuse blanche

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit gris en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sur demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8152 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8152  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUN007 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / WC Mur B Enduit béton
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples / Toile fibreuse blanche

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable + toile fibreuse blanche non séparable	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8153 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8153  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUN008 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / WC Réseaux de distribution Peinture
Description ITGA	Peintures multiples

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Peintures multiples	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.  
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr



L'accreditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8154 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8154  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP009 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / Entrée Marches Béton
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux - prise d'essai 3	META le 18/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967  
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr



L'accreditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT D'ESSAI N° IT151712-8155 EN DATE DU 19/12/2017**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT  
HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
M. x RESULTAT MATERIAUX SERVICE PRODUCTION  
2 rue Traversière  
78580 LES ALLUETS LE ROI

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0717-121822  
Echantillon ITGA : IT151712-8155  
Reçu au laboratoire le : 15/12/2017

**Réf. Client :**

Commande	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01
Dossier client	BAT-17-CHATEAUB-MELUN-01 - 17 boulevard Chateaubriand 77000 MELUN
Echantillon	BAT-17-CHATEAUB-MELUNP010 / Bâtiment collectif - Ensemble des zones impactées - Ensemble des pièces - Ensemble des éléments impactés / Extérieurs Sol Revêtement bitumineux
Description ITGA	Matériau compact gris hétérogène

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau compact gris hétérogène	META le 19/12/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Eroan LE DREAN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

## ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent

des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

## b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

## c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

## d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



## ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD  
Direction Opérations Entreprises  
Case courrier 8 10 33  
50 Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

### ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE  
21 ROUTE D ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55832566 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - Le constat des Risques d'exposition au plomb
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
  - Dossier technique amiante
  - Présence de termites et autres insectes xylophages
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Etat des risques naturels et technologiques
  - Mesurage Loi Carrez
  - Mesurage Loi Boullin
  - Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
  - Calcul des millièmes de copropriété
  - Diagnostic Radon
  - Thermographie des bâtiments
  - Loi S.R.U.
  - Certificat des travaux de réhabilitation dans le neuf et l'ancien amiante (Dispositions Robien & Borloo)
  - Etat du dispositif de sécurité des piscines
  - Certificat de logement décent
  - Etat des lieux locatifs
  - Diagnostic accessibilité handicapés
  - Infiltrométrie
  - Certificat aux normes de surface et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
  - Etat descriptif de division
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Présence de champignons lignivores
  - Repérage plomb avant travaux et démolition

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 000 000,00 € par sinistre et 1 000 000,00 € par année.

**Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2018 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).**

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 19/12/2017  
Laura FOURNIER  
Pour la Compagnie



CERTIFICAT DE COMPETENCES



## Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction.  
\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction. Dans les bâtiments existants ou en cours de construction, les missions de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 sont effectuées par un professionnel inscrit au répertoire de l'Etat, dans le cadre de la mission de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction.

Arrêté du 21 novembre 2015 relatif à l'habilitation des centres de certification des personnes physiques réalisant des constatations de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction, des constatations de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction, des constatations de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction, des constatations de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de repérage des matériaux et produits de la liste 1 et des matériaux et produits de la liste 2 et matériaux géologiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 2 dans les bâtiments existants ou en cours de construction.



**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnostiqueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire










**sofrac**  
Société Française  
de Repérage  
et de Diagnostic

CPE DI DR 11 rev13



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

-  Prélèvements de sol amiantés
-  Prélèvements de sol non amiantés
-  Prélèvements de plafonds amiantés
-  Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
-  Sol amianté
-  Plafond amianté
-  Sol et Plafond amiantés